

Démocratie participative Conseils de quartier bilan année 2015

Les dernières réunions ont eu lieu aux dates suivantes, elles ont permis de faire le bilan de l'année écoulée et d'élire le citoyen référent pour l'année 2016.

Jeudi 26 novembre 18h30 quartier 2 « La Pradelle »

Lundi 30 novembre 18h30 quartier 3 « Le Bourg »

Jeudi 3 décembre 18h30 quartier 4 « Le Pont »

Jeudi 10 décembre 18h30 quartier 1 « Le Plateau »

Résultat des élections : Les citoyens référents pour l'année 2016 sont

Quartier 1 « Le Plateau » : Monsieur Fontbonnat

Quartier 2 « La Pradelle » : Monsieur Morent

Quartier 3 « Le Bourg » : Monsieur Bouchet

Quartier 4 « Le Pont » : Monsieur Floret

Depuis un an, les conseils de quartier se sont mis en place, les citoyens référents organisent des réunions régulières et trois réunions par an sont organisées par la municipalité.

Le bilan de cette première année est à nuancer, les citoyens des conseils de quartier s'interrogent sur leur utilité aux vues du peu de réalisations obtenues. Il n'est pas facile en effet de répondre totalement à l'impatience légitime des citoyens. La municipalité s'est trouvée confrontée à des difficultés de mise en œuvre des actions (souvent trop nombreuses et demandées toutes en même temps) Elles ne sont pas toutes réalisables par ailleurs le conseil de quartier a un rôle consultatif.

Pour cette nouvelle année, une nouvelle méthode qui devrait être plus efficace va être mise en place : chaque conseil de quartier devra faire parvenir 2 demandes précises et seulement 2 qui doivent être étudiées puis réalisées ou pas, entre chaque réunion des conseils de quartier.

Un élu, conseiller délégué aux travaux sera chargé du suivi des demandes lorsqu'elles seront actées par Monsieur le Maire, le Bureau municipal, les services.

Ainsi, à chaque nouvelle réunion des conseils de quartier organisée par la Mairie, des réponses précises seront apportées.

Les prochains thèmes de travail des conseils de quartier seront liés à l'environnement : Pont-du-Château est une cité pilote en matière de développement durable grâce à son agenda21 mis en place en 2007, labellisé par l'État et reconduit par une nouvelle version en 2011.

En 2016, nous allons poursuivre cette démarche pour une gestion durable de la ville, c'est-à-dire une cité qui englobe à la fois la vie économique, la vie sociale et l'environnement.

Pour atteindre les objectifs d'une cité qui garantit la vie harmonieuse du citoyen avec son territoire nous devons mettre en œuvre un nouveau plan d'actions issu d'un diagnostic, des propositions des acteurs du territoire c'est-à-dire des élus, des agents de la collectivité et des citoyens.

Les prochaines réunions des conseils de quartier auront lieu fin mars début avril.